

# CONSTRUIRE CHEZ NOUS DES COMMUNAUTÉS DE DISCIPLES

## INTRODUCTION : UNE NOUVELLE VISION DE L'ÉGLISE

De profonds changements ont bouleversé notre société au cours du dernier demi-siècle. Pour prendre en compte ce changement, le pape Jean XXIII convoquait le Concile Vatican II qui s'est tenu de 1962 à 1965. Un document important de ce concile nommé *Lumen Gentium* a défini l'Église en affirmant qu'elle est le nouveau Peuple de Dieu, le rassemblement des disciples qui ont entendu le message de Jésus et veulent poursuivre sa mission.

Deux aspects fondamentaux de ce qu'est l'Église nous sont rappelés:

- a) l'Église c'est l'ensemble des disciples de Jésus qui cherchent à vivre comme des frères et des sœurs parce qu'ils se reconnaissent les enfants de Dieu, notre Père commun. À l'image des personnes de la Trinité, ils vivent en communion de cœur et d'esprit. **Ils forment une Église communauté de disciples.**
- b) Mais comme disciples, ils entendent aussi chacun personnellement et comme communauté l'appel de Jésus à poursuivre sa mission : «Allez, faites des disciples...» (Mt 28,19-20). **Toute l'Église est missionnaire.**

Ces deux caractéristiques de l'Église ont été entendues chez nous. C'est ainsi qu'en 1991 Mgr Bertrand Blanchet publiait un document intitulé «*L'Église de Dieu qui est en Gaspésie et aux Iles-de-la Madeleine*» dans lequel il affirmait que le renouveau de notre Église passerait par le renouveau des communautés.

«La richesse de nos communautés chrétiennes, c'est aussi la communion entre les personnes. Sans ce soutien mutuel, comment garder vivante notre foi, comment réaliser ce que les enfants appellent le rêve de Dieu qui est de nous rassembler dans l'amour? Voilà pourquoi nous voulons centrer nos meilleurs efforts pastoraux sur nos communautés chrétiennes.» (No 10)

«En réalité, chaque communauté chrétienne a la mission de nous aider à continuer ce que Jésus a commencé. Elle doit nous permettre de garder vivante la Parole de Dieu au milieu de nous (dimension prophétique de notre mission), de garder vivante la prière de Jésus, spécialement celle de l'Eucharistie où nous unissons l'offrande de notre vie à la sienne (dimension sacerdotale), de garder vivante le grand commandement de l'amour qui nous rend plus fraternels et nous engage à

transformer le monde (dimension royale). Ces trois caractéristiques majeures de notre mission nous permettent de vérifier si notre communauté chrétienne est vivante.» (No 11)

C'est en fonction de ces deux aspects fondamentaux de la **communio**n et de la **mission** que fut développée par Mgr Raymond Dumais, à partir de 1994, l'organisation pastorale de notre Église en secteurs pastoraux regroupant un certain nombre de communautés locales.

«L'équipe de secteur verra à créer dans chaque paroisse un groupe de personnes issues de la communauté qui seront chargées, selon leur charisme, d'une dimension de la pastorale paroissiale. (...) Les personnes ainsi chargées de porter la vie pastorale de la paroisse (...) verront à travailler en étroite collaboration avec les prêtres et les agents et agentes de pastorale qui leur seront envoyés.» (*Église de Gaspé*, 19 août 1994)

Le 12 décembre 1999, Mgr Dumais revenait sur l'importance de constituer des communautés paroissiales vivantes dans un texte qui a beaucoup marqué notre réflexion : «*Ma communauté chrétienne, une création de Dieu*» dans lequel il incitait chacun, chacune à prendre soin de sa communauté.

Le 6 janvier 2001, le pape Jean-Paul II lui-même dans sa lettre apostolique *Novo Millennio Ineunte* (no 1) à la fin du Grand Jubilé invitait les chrétiens et les chrétiennes du troisième millénaire à édifier une Église renouvelée qui répondrait mieux à la sensibilité du monde d'aujourd'hui.

«**Duc in altum**». Cette parole résonne aujourd'hui pour nous et elle nous invite à faire mémoire avec gratitude du passé, à vivre avec passion le présent, à nous ouvrir avec confiance à l'avenir

Et le pape de nous présenter les deux orientations absolument nécessaires pour mener à bien cette opération :

«À maintes reprises, j'ai répété ces dernières années l'appel à la nouvelle évangélisation. Je le reprends maintenant.(...) Cette passion ne manquera pas de susciter dans l'Église un **nouvel esprit missionnaire** qui ne saurait être réservé à un groupe de spécialistes mais qui devra engager la responsabilité de tous les membres du Peuple de Dieu.» (No 40)

«L'autre grand domaine pour lequel il faudra manifester et programmer un engagement résolu au niveau de l'Église universelle et des Églises particulières : celui de la **communio**n (*koinonia*) qui incarne et manifeste l'essence même du mystère de l'Église.» (No 42)

## Énoncé de mission

Notre Église diocésaine est constamment en cheminement pour actualiser la réalité de l'Église communion chez nous. C'est ainsi qu'en octobre 2002, le Conseil pastoral du diocèse de Gaspé (CPDG) proclamait l'énoncé de mission suivant qui fut accueilli avec fierté par l'ensemble des diocésains et diocésaines.

« Nous sommes une **communauté de disciples de Jésus**, vivant en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, interpellée par la Parole de Dieu. À ce titre, nous sommes personnellement appelés et envoyés pour continuer la **mission** du Christ: révéler un Dieu Amour au cœur du monde d'aujourd'hui.

Nous nous engageons à vivre en communion selon l'Évangile et à promouvoir dans nos communautés chrétiennes et la société certaines valeurs importantes chez nous : la confiance, le respect des différences, la cohérence, la solidarité et l'espérance.»

## **La synodalité**

Nous venons de le dire, l'Église tient son origine de Dieu qui lui a confié de porter la Bonne Nouvelle du salut dans toutes les réalités du monde. Et cette responsabilité concerne tous les membres de l'Église. **La prise en charge commune de l'Église, la mise en commun des charismes et le partage concret des tâches et des fonctions dans les communautés porte le nom de synodalité.**

C'est en **coresponsabilité** que les pasteurs et les autres disciples (agents et agentes de pastorale, administrateurs, bénévoles, etc.) de Jésus assument la mission. C'est pourquoi les charges du ministère comme les services d'autorité ne doivent pas être accaparés par une seule ou quelques personnes. On doit toujours trouver des moyens concrets de partager, de discerner ensemble et de prendre les meilleures décisions pour l'avancement de la mission et de sa communauté. En Église on recherche le plus possible les consensus, bien que consensus ne veuille pas dire unanimité.

De la même manière que l'évêque consulte et discerne avec différents conseils (Conseil du presbytérium, Conseil diocésain de pastorale, Conseil des affaires économiques), le pasteur et ses proches collaborateurs et collaboratrices doivent accepter de porter la charge avec différentes instances de participation dont les plus courantes sont les conseils de pastorale, paroissial ou de secteur, et les assemblées de Fabrique.

Cette brève rétrospective éclaire notre projet d'Église pour aujourd'hui et nous indique la perspective dans laquelle nous devons faire les prochains pas pour édifier chez nous des communautés porteuses de la mission de Jésus. Ces trois mots clés de **mission, communauté et coresponsabilité** doivent accompagner notre changement de mentalité et de regard sur notre Église diocésaine.

# 1- LES COMMUNAUTÉS PAROISSIALES ET LES SECTEURS

## 1.1 Vivre l'Église chez nous

Avant d'être la mise en place de nouvelles structures, l'organisation des communautés paroissiales et des secteurs est notre manière de vivre, chacun et chacune dans notre milieu, une Église communautaire et missionnaire.

Chaque baptisé et confirmé qui a compris l'appel de Jésus à devenir son disciple sait que la foi ne se vit pas seul car Jésus nous a révélé que nous étions tous des frères et des sœurs, enfants d'un même Dieu et Père. C'est pourquoi la vie de foi comporte une dimension communautaire fondamentale : «Là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux.» (Mt 18,20)

## 1.2 La communauté paroissiale

La communauté paroissiale est le premier lieu où chaque disciple de Jésus se sent concerné par la vie de l'Église. Dans l'Église qui nous a été léguée par les derniers siècles, la vie des paroisses reposait très largement sur le prêtre et sur les permanents qu'étaient les religieux, les religieuses et d'autres personnes qui s'impliquaient à titre personnel. Les laïques qui prenaient des responsabilités le faisaient souvent pour "aider M. le Curé." Dans une Église communion, prendre charge de sa communauté est une responsabilité qui découle des engagements du baptême et de la confirmation. Lorsqu'une personne baptisée assume un engagement, elle le fait parce que cela découle de son identité de disciple de Jésus.

Pour vivre en coresponsabilité, il importe que tous les membres s'intéressent à la vie de la communauté ; ils ne peuvent cependant s'y impliquer de la même façon et au même rythme. Il devient alors capital que les membres de la communauté désignent quelques personnes parmi eux, qui en ont le charisme et la disponibilité, pour **porter le projet communautaire**. Il est tout aussi important que l'ensemble de la communauté soutienne par sa prière, par son encouragement et par son support financier, les personnes désignées pour animer la communauté de façon plus formelle. En créant les **équipes de pastorale paroissiale**, c'était le but visé dans notre Église diocésaine. Les personnes qui assument ces responsabilités agissent afin que la Parole de Jésus soit enseignée localement, que sa présence soit célébrée et sa charité rendue visible. Ces personnes forment l'équipe d'animation pastorale paroissiale.

## 1.3 Le secteur pastoral

Le secteur permet une solidarité nouvelle entre quelques communautés. Selon l'expression de Jean-Paul II dans l'exhortation apostolique *Ecclesia in America*, **le secteur est «une communauté de communautés et de mouvements»** (no 41) au même titre qu'un diocèse l'est plus largement pour l'ensemble des communautés d'un territoire. Le prêtre à qui est

confié un secteur est le pasteur propre de chacune des communautés de ce secteur comme l'évêque l'est pour l'ensemble de l'Église diocésaine.

Le secteur forme donc l'unité pastorale permettant d'organiser la vie de l'Église avec un prêtre qui agit comme son pasteur au nom de Jésus. Il est parfois en lien avec d'autres prêtres collaborateurs, mais la plupart du temps ce sont des agents et agentes de pastorale qui collaborent à sa charge pastorale dans le secteur. Ces personnes forment ensemble **l'équipe pastorale de secteur** dont le rôle est d'accompagner chacune des communautés, particulièrement les membres des équipes paroissiales d'animation pastorale.

Comme il a été dit, le secteur forme une communauté de communautés paroissiales. Son importance tient au fait qu'il permet à plusieurs communautés de se donner des orientations et des ressources que chacune ne pourrait se procurer seule afin que chaque communauté paroissiale assume mieux la mission de Jésus. Son objectif est donc de soutenir les chrétiens et les chrétiennes de chaque communauté afin d'assumer la mission dans leur milieu paroissial.

L'équipe de secteur sera aussi attentive à collaborer avec les autres forces vives du milieu pour le mieux-être pastoral des personnes du secteur.

C'est normalement au niveau du secteur que pourraient être gérées les questions salariales et les autres réalités administratives communes aux paroisses et au secteur pastoral.

## 2- LES DIVERSES ÉQUIPES D'ANIMATION PASTORALE

### 2.1 L'équipe de pastorale paroissiale

L'équipe de pastorale paroissiale est une équipe au service de la pastorale de la paroisse qui, elle, regroupe tous les baptisés. En service dans la communauté, l'équipe de pastorale paroissiale permet à tous les membres de la communauté de mieux vivre la mission et de témoigner de l'Évangile. Pour bien accomplir son service au sein de la paroisse, cette équipe s'inspire des dimensions essentielles de la mission de Jésus que nous retrouvons bien illustrées dans le texte des *Actes des Apôtres* qui décrit la vie des premières communautés :

«Ils (les premiers chrétiens) étaient assidus à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières. La crainte gagnait tout le monde : beaucoup de prodiges et de signes s'accomplissaient par les apôtres. Tous ceux qui étaient devenus croyants étaient unis et mettaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens pour en partager le prix entre tous selon les besoins de chacun. Unaniment, ils se rendaient chaque jour assidûment au Temple; ils rompaient le pain à domicile, prenant leur nourriture dans l'allégresse et la simplicité de cœur. Ils louaient Dieu et trouvaient un accueil favorable auprès du peuple tout entier. Et le Seigneur adjoignait chaque jour à la communauté ceux qui trouvaient le salut.» (Ac,2 42-47)

De ce texte on a pris l'habitude de déduire comme quatre fidélités ou dimensions qui définissent la mission d'une communauté chrétienne, soit : *la vie fraternelle, la proposition et l'éducation de la foi, la prière et la célébration, l'engagement pour la transformation du monde* qui englobe les activités d'entraide comme celles que réclame la justice. De ces différentes dimensions, on peut tirer quatre rôles qui pourraient être assurés par autant de personnes différentes dans chaque communauté paroissiale. À une autre personne pourra être confiée la coordination de l'équipe. Idéalement ces cinq personnes forment l'équipe de pastorale paroissiale.

### 2.2 L'équipe pastorale de secteur

L'équipe pastorale du secteur est formée d'un pasteur et de permanents, ordinairement des agents et agentes de pastorale, qui collaborent avec lui à la charge pastorale en assumant différentes fonctions particulières. Ces personnes partagent avec lui les différentes responsabilités requises pour la bonne marche de l'ensemble.

Comme pasteur, le prêtre est le premier artisan de la mission dans le secteur. Il a donc à se préoccuper – avec l'appui des membres de l'équipe pastorale de secteur - que la Parole de Dieu soit enseignée, que la présence de Jésus soit célébrée, que la transformation du monde soit réellement entreprise et que la fraternité et la communion soient visibles dans le secteur. Comme pasteur et premier rassembleur, il accueille habituellement les nouveaux disciples par le Baptême et rassemble chaque communauté par l'Eucharistie.

Les autres membres de l'équipe pastorale, particulièrement les agents et les agentes de pastorale, ont pour tâche principale de soutenir, de former et d'appuyer les membres engagés

dans les communautés paroissiales. Parce qu'ils ont davantage d'expérience et de formation, leur rôle d'éducateurs et de soutien est premier. Ils n'ont pas d'abord à prendre des rôles de responsabilité dans les communautés paroissiales, mais à donner le support requis pour que les personnes engagées localement puissent assumer leur rôle de prise en charge de leur communauté. Ils auront donc à prévoir la formation soit en l'organisant eux-mêmes, soit en faisant venir sur place des intervenants extérieurs pour des questions particulières : éducation de la foi des jeunes ou des adultes, préparation d'une Célébration dominicale de la Parole (Adace), accompagnement des malades, organisation d'un événement de solidarité, etc. Ils devront se garder d'assumer une part trop importante des tâches administratives, mais ils devront plutôt se trouver des personnes bénévoles habiles pour collaborer dans ces domaines.

L'équipe pastorale de secteur gardera des liens étroits et réguliers avec les autres personnes qui peuvent être des ressources dans le secteur : prêtres retraités, diacres permanents, religieuses qui peuvent donner de la formation ou assurer certains services.

### **2.3 Le conseil pastoral de secteur (CPS)**

Le passage d'une Église plus hiérarchique à une Église de communion suppose un changement de mentalité dans la manière d'exercer le gouvernement. À ce sujet, le pape Jean-Paul II lui-même a écrit : «Les lieux de la communion doivent être entretenus et étendus jour après jour, à tout niveau, dans le tissu de la vie de chaque Église.» (*Novo Millennio*, no 45)

Chaque communauté, tout au moins dans ses instances les plus représentatives, doit être impliquée dans la prise en charge de la mission dans un endroit donné. Le pasteur, ceux et celles à qui des responsabilités sont confiées par mandat, doivent mettre en place des lieux où cette prise en charge est visiblement et réellement signifiée. C'est la raison d'être du Conseil pastoral de secteur.

Le Conseil pastoral de secteur est l'instance où les communautés assument une responsabilité commune (la synodalité) pour la vie du secteur. Ce conseil se réunit quelques fois par année, selon les besoins, jusqu'à une fois par mois si cela est nécessaire. Il est présidé par le pasteur qui peut préférentiellement en déléguer l'animation et la coordination à un membre du conseil.

**Le Conseil pastoral de secteur (CPS) est formé** des membres de l'équipe pastorale du secteur et des délégués pastoraux (coordonnateurs et coordonnatrices des équipes de pastorale paroissiale) de chacune des communautés paroissiales. Selon les particularités de chaque secteur, on pourra adjoindre quelques personnes représentant des dimensions pastorales particulières ou ayant une expérience qui sera profitable au secteur. Mais on évitera de dépasser le nombre d'environ 10-12 personnes, afin de rester un groupe de travail efficace.

Le travail du CPS en est d'abord un de réflexion et d'orientation. Il cherche à établir un plan pastoral pour le secteur et à l'évaluer annuellement. Un peu comme le Conseil diocésain de pastorale le fait pour l'ensemble du diocèse, le Conseil pastoral de secteur propose les grandes orientations et les priorités pastorales du secteur en lien avec la vie des paroisses et celle de l'Église diocésaine. Il promeut des initiatives sans se substituer au travail des permanents du secteur ni aux membres des équipes de pastorale paroissiale.



### 3- LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPES

#### 3.1 L'équipe de pastorale paroissiale (EPP)

##### A- Les membres

L'équipe de pastorale paroissiale est formée idéalement de trois à cinq personnes qui assumeront pour un temps la bonne marche des activités pastorales de la paroisse en vue de vivre la mission de Jésus et de témoigner localement et au quotidien de l'Évangile. Selon les situations locales, le nombre de personnes à cette équipe pourra être différent, mais jamais moins de trois.

Bien que chacune des personnes soit davantage responsable d'une dimension particulière de la mission, elle ne doit pas oublier que dans la vie concrète ces responsabilités sont interdépendantes : l'annonce de la foi concerne aussi la manière de prier, la transformation du monde témoigne de la foi, etc. Il est donc important que la collaboration entre les membres soit de mise, chacun ayant des liens avec les autres fonctions.

**a) Une première fonction sera celle de délégué(e) paroissial(e).** La personne qui exerce cette fonction est chargée de rassembler l'équipe locale, d'assurer sa bonne marche et de la garder en lien (en communion) avec le pasteur et l'équipe pastorale de secteur. Elle est le leader de l'équipe.

Elle est préoccupée du fonctionnement harmonieux et efficace de l'équipe, des relations entre les membres, ainsi que des liens avec le secteur et le diocèse. Elle exerce donc un leadership important de participation et d'unité.

Elle assure également des liens avec les membres de l'équipe pastorale du secteur en participant au conseil pastoral de ce secteur.

**b) La responsabilité de l'annonce et de l'éducation de la foi.** Une deuxième fonction consiste à superviser l'ensemble des activités de proclamation de la Parole, de proposition et d'éducation de la foi à assurer, selon les circonstances, à tous les membres de la paroisse.

**c) La responsabilité de la prière et de la célébration.** Une autre fonction consiste à prendre la responsabilité de voir à ce qu'il y ait dans la paroisse une véritable vie de prière, se rappelant la parole de Jésus : «Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux» (Mt 18,20). Elle verra à ce que se prennent des initiatives à cet effet. Elle veillera également à ce que soient vécus de façon significative la Célébration dominicale de la Parole, l'Eucharistie et les autres sacrements.

**d) La responsabilité de la transformation du monde.** Une quatrième fonction consiste à veiller à ce que la communauté soit fidèle à sa mission de transformer le monde selon les

exigences évangéliques, par diverses actions dont, entre autres : l'attention aux personnes les plus vulnérables, la justice, le respect de la dignité humaine, la paix, la solidarité.

**e) *La responsabilité de la communion fraternelle.*** Une cinquième fonction consiste à voir à ce que le support fraternel et la communion soit visibles dans la communauté et que la parole de Jésus «Aimez-vous les uns les autres, c'est à ce signe qu'on vous reconnaîtra» (*Jn 13,34-35*) soit une réalité vécue dans le milieu. Cette responsabilité peut bien convenir aussi au délégué paroissial.

Il est important de noter que les membres de l'EPP n'ont pas et ne doivent pas tout faire eux-mêmes, mais plutôt voir à ce que tout s'accomplisse. En assumant ensemble cette charge dans la communauté paroissiale, ces personnes auront comme préoccupation de susciter la participation et la coresponsabilité de l'ensemble des membres de la communauté. (Une présentation détaillée de ces responsabilités est faite au point 5 du présent document).

Il pourrait être important qu'une personne représentant la fabrique participe aux réunions de l'EPP pour une meilleure compréhension des besoins pastoraux par les autres membres de la Fabrique.

## **B- Les mandats de l'équipe de pastorale paroissiale (EPP)**

Les membres de l'équipe de pastorale paroissiale assument leur rôle bénévolement dans la communauté. Leur engagement est normalement pris pour trois ans. On assurera un roulement de telle sorte que les membres ne quittent pas tous en même temps.

Selon des modalités à expérimenter, ces personnes assumeront leurs fonctions comme un appel de la communauté à remplir un service pour le bien de l'ensemble. C'est pourquoi il serait important que les membres de la communauté soient impliqués dans le choix de l'équipe de pastorale paroissiale par une forme ou l'autre de consultation.

Leur mandat sera donné par le pasteur responsable du secteur. Pour bien marquer que son service est rempli pour et au nom de la communauté, l'équipe de pastorale paroissiale sera présentée annuellement à la communauté à l'occasion d'une célébration qui rassemble le plus grand nombre de fidèles.

## **C- Les tâches et les rôles**

L'équipe de pastorale paroissiale agit comme un agent motivant de la prise en charge locale auprès des membres de la communauté. Dans un esprit de communion et de coresponsabilité, elle doit susciter la participation et l'implication pour favoriser la vie de la communauté.

Elle a donc pour tâches principales :

- de coordonner le travail des personnes, des équipes et des mouvements engagés au sein de la communauté;
- de se préoccuper qu'il se tisse des liens avec les autres communautés du secteur;
- de signaler les ressources mises à leur disposition par le secteur ou le diocèse;
- de faire circuler l'information auprès des personnes qui ont pris des responsabilités;
- de signaler des besoins d'aide, d'appui et de formation à l'équipe pastorale de secteur;
- de se préoccuper de recruter de nouvelles personnes pour assurer une relève;
- d'informer et de consulter régulièrement la communauté sur la vie pastorale de la communauté
- de garder des liens significatifs avec la fabrique et les autres ressources du milieu.

#### **D- Les réunions**

Les réunions de l'équipe de pastorale paroissiale doivent être assez régulières et assez rapprochées pour être efficaces. La personne agissant comme délégué paroissial les convoque et les préside. Le pasteur ou un membre de l'équipe pastorale de secteur y est toujours invité, sinon le délégué ou la déléguée lui en fait un compte-rendu. D'autres personnes peuvent être invitées selon les sujets traités ou les urgences pastorales.

Les sujets à l'ordre du jour des réunions concernent surtout l'organisation concrète des activités de la paroisse. On prendra en compte les besoins de la communauté et on y répondra selon les orientations prises au conseil pastoral de secteur. Le délégué ou la déléguée paroissiale amènera au conseil pastoral de secteur les questions d'orientation ou d'intérêt commun pour l'ensemble du secteur. Il est souhaitable de prendre un temps de prière et de partage de la Parole de Dieu à l'intérieur de chaque rencontre ainsi qu'un moment d'évaluation. Ici encore les membres de l'EPP ne doivent pas tout faire eux-mêmes, mais être préoccupés que tous les besoins soient satisfaits.

L'ordre du jour des rencontres de pastorale paroissiale portera sur des sujets comme :

- Le calendrier des activités de pastorale paroissiale;
- La supervision ou l'organisation de la liturgie : chorale, Célébration dominicale de la Parole, comité de liturgie, etc.;
- L'organisation locale des activités d'éducation de la foi des jeunes, des adolescents et des adultes ;
- L'organisation d'un comité de visite aux malades et son fonctionnement;
- Les fêtes et les événements particuliers du milieu à prévoir;
- Les gestes de solidarité ou prises de position pour la justice, la paix, etc.
- Le retour sur la vie de la paroisse : événements, besoins.

### **3.2- L'équipe pastorale de secteur**

#### **A- Les membres**

L'équipe pastorale de secteur est formée du prêtre désigné comme pasteur modérateur de la charge pastorale des paroisses du secteur ainsi que d'autres personnes, normalement des agents et agentes de pastorale, qui collaborent à la bonne marche de la vie pastorale du milieu. L'équipe pourra aussi s'adjoindre différents collaborateurs et collaboratrices pour des besoins particuliers.

#### **B- Les mandats**

Pour marquer leur lien plus direct avec la pastorale d'ensemble, les membres de l'équipe pastorale de secteur reçoivent leur mandat de l'évêque. Ils partagent, chacun et chacune selon le mandat reçu, sa sollicitude pastorale sur la portion de l'Église diocésaine qui leur est confiée. Plus particulièrement, ils sont envoyés aux communautés pour les aider à vivre localement la mission de Jésus.

#### **C- Les tâches et les rôles**

Responsable de la bonne marche de la vie pastorale des paroisses du secteur, l'équipe pastorale de secteur doit viser prioritairement à appuyer les efforts des communautés paroissiales toutes les fois qu'une activité peut être accomplie par les gens eux-mêmes à la base. Elle aura à assumer directement les dossiers que le CPS aura décidé de garder communs au secteur. Pour le bien des communautés on établira, au niveau du secteur, des activités d'appui ou de formation communes à l'intention des différents responsables des équipes paroissiales : formation pour les différents parcours catéchétiques; préparation de la confirmation; formation commune des équipes d'accompagnement des malades; formation sociale à l'engagement pour la justice, contre la violence et la pauvreté; activités favorisant la communion et le soutien fraternel, etc.

Le prêtre, de par son ordination, est mandaté à un titre particulier comme le pasteur des communautés du secteur qui lui sont confiées. Sa responsabilité couvre l'ensemble de la mission prophétique, royale et sacerdotale pour chacune d'elles. À titre de ministre ordonné, il est celui qui préside à l'entrée des nouveaux disciples dans une communauté et le premier rassembleur de ces mêmes communautés par l'Eucharistie dominicale. Il est aussi le premier gardien de la foi et doit veiller au lien de charité de l'ensemble. Il assume au plan pastoral et administratif les fonctions prévues par le droit pour le curé.

Choisis à cause de leur formation professionnelle et de leur expérience, les autres membres de l'équipe pastorale de secteur - qui sont surtout des agents et agentes de pastorale - seront d'abord vus comme des formateurs et des supporteurs des équipes paroissiales. Ils et elles aussi ne doivent pas tout faire, mais aider à ce que tout s'accomplisse pour le bien des communautés selon les quatre fidélités de la mission. On comprendra que certaines activités, à cause de leur complexité, de l'absence de ressources locales ou encore du manque de formation des personnes à la base, exigeront d'être prises en main par les

membres de l'équipe de secteur, tout au moins pour un temps, jusqu'à ce que les communautés elles-mêmes puissent les prendre en charge.

#### **D- Les réunions**

Le pasteur préside à l'équipe pastorale de secteur bien qu'il puisse préférablement déléguer l'animation et la coordination des réunions et des activités à un membre de l'équipe.

Ces rencontres devront être assez fréquentes pour assurer le bon fonctionnement du secteur et la pertinence des gestes posés. On prendra le temps de prier ensemble. Occasionnellement on prendra le temps de vivre ensemble la fraternité.

### **3.3 Le conseil pastoral de secteur (CPS)**

#### **A- Les membres**

Le CPS est formé des personnes agissant comme délégué paroissial dans chaque communauté du secteur, auxquelles s'ajoutent les membres de l'équipe de secteur et de quelques autres personnes choisies dans le secteur comme des témoins significatifs de la vie du milieu.

#### **B- Les mandats**

Le Conseil pastoral de secteur joue pour le secteur le rôle qu'exerçaient les CPP dans chaque communauté locale lorsqu'elles n'étaient pas en secteur. Il serait bon que graduellement, le CPS remplace les CPP et devienne la principale instance de réflexion sur les besoins pastoraux des communautés d'un même secteur. C'est là aussi que se manifesterait la solidarité des communautés d'un même secteur qui pourraient ainsi partager des orientations communes et prévoir certaines initiatives de partage et d'entraide.

#### **C- Les tâches et les rôles**

Le rôle du conseil pastoral de secteur en est un de réflexion, d'orientation et d'évaluation; il n'est ordinairement pas un maître d'œuvre dans le milieu.

Ce n'est généralement pas sa tâche d'organiser le travail concret dans les communautés. Il n'a donc pas le monopole des initiatives, mais il accueille, évalue et vérifie celles qui sont prises dans les différents groupes et communautés. Il peut aussi se préoccuper de mettre en lien diverses initiatives pastorales et religieuses du milieu qui ne sont pas rattachées directement à la communauté

En guise d'exemple, ses principaux dossiers pourront être les suivants :

- établir les priorités pastorales du secteur et en évaluer la réalisation en fin d'année;
- réfléchir à des politiques communes relativement à des points comme :
  - la formation à la vie chrétienne;
  - les visites pastorales de l'évêque ;
  - la célébration commune ou non du sacrement de confirmation;
  - un horaire intégré des célébrations dominicales;
  - l'application locale de politiques diocésaines sur le mariage, les funérailles;
  - les solidarités à établir avec des organismes régionaux, etc.;
- penser à certaines collaborations donnant sa personnalité au secteur : fêtes ou événements communs, etc.;
- penser aux liens à établir avec des activités pastorales particulières : pastorale de la santé, pastorale carcérale, activités d'un sanctuaire;
- penser à des activités communes que les communautés ne pourraient se donner séparément comme, par exemple, des activités de pastorale jeunesse;
- penser à une forme d'intégration harmonieuse du ministère des prêtres retraités désireux de rendre des services à une communauté ou à l'ensemble du secteur, etc.

Le conseil pastoral de secteur laissera aux communautés locales toute activité que les communautés sont aptes à assumer par elles-mêmes. Il n'a pas non plus à se substituer dans le travail de l'équipe de secteur.

#### **D-Les réunions**

Le CPS se réunira quelques fois par année, et même une fois par mois si nécessaire. Mais il restreindra son travail à des objectifs d'orientation et de coordination des activités des communautés du secteur.

## 4- LES LIENS DES ÉQUIPES AVEC D'AUTRES INSTANCES

### 4.1 Les intervenants pastoraux et les formateurs du milieu

Afin que la vie pastorale de l'ensemble soit harmonieuse, l'équipe pastorale de secteur doit aussi se préoccuper d'établir des liens avec les forces vives du milieu et les personnes qui peuvent apporter un concours dans les activités pastorales. Elle peut même coordonner les efforts que ces personnes sont prêtes à mettre au service des communautés du secteur: communautés religieuses, diacres permanents, ressources théologiques et catéchétique, centre de pèlerinage, d'éducation de la foi, pastorale carcérale et hospitalière. Une ou quelques rencontres annuelles avec ces personnes seraient souhaitables.

### 4.2 Les assemblées de fabrique

L'assemblée de fabrique est au service de la paroisse et de l'accomplissement de l'activité missionnaire de l'Église. Il est donc capital que l'équipe pastorale, qu'elle soit paroissiale ou de secteur, soit en lien constant et efficace avec la fabrique. On verra de part et d'autre à assurer une connaissance adéquate des orientations et des activités pastorales aux membres de la fabrique. Cela pourra se faire par la désignation d'un membre de la fabrique comme personne lien avec l'équipe pastorale. Celle-ci sera invitée aux rencontres de l'équipe de pastorale paroissiale. On pourra aussi penser à une ou à quelques rencontres communes dans l'année.

Une tradition bien implantée dans notre Église diocésaine permet déjà à de nombreuses personnes laïques d'être impliquées très activement dans les opérations administratives d'une paroisse. La présidence d'assemblée de la très grande majorité des fabriques est assumée par des laïques qui exercent au sein des communautés paroissiales un leadership important. Cependant, de par la loi, le curé (ou le prêtre qui en tient lieu) conserve certaines responsabilités légales importantes. C'est pourquoi une heureuse initiative a été expérimentée dans notre diocèse, qui est de désigner, pour un secteur donné, un «**aviseur des fabriques**».

De façon expérimentale donc, et respectant son droit de participer à toute réunion de la fabrique, le prêtre qui tient lieu de curé peut faire désigner par l'évêque une personne à titre de délégué permanent aux différentes assemblées de fabrique de son secteur pastoral. C'est «l'aviseur des fabriques».

Cette personne, homme ou femme, sera choisie pour son expérience administrative. Elle devra posséder une bonne connaissance de la *Loi sur les fabriques* et des différentes règles administratives du diocèse. Elle pourra participer à toutes les réunions des fabriques du secteur, y apporter son expertise et certains avis du curé, mais elle n'aura pas droit de vote. Elle fera rapport fréquemment au curé et sera attentive au respect de la loi et des règlements et aux questions où l'opinion du curé est requise. Elle se préoccupera constamment d'aider les membres des fabriques à bien comprendre que l'administration des biens temporels doit permettre à la communauté de mieux vivre sa vie de foi. Elle pourra également, sur une base

volontaire, jouer un rôle de conseiller et susciter certaines collaborations entre les fabriques du secteur.

Une autre manière dont le curé peut exercer le leadership requis par la loi est de rassembler de façon régulière les présidents et les présidentes d'assemblée des fabriques de son secteur. Ces rencontres peuvent être le lieu d'informer les administrateurs des différents besoins et projets des équipes paroissiales et/ou de secteur.

### **4.3 Le partage des responsabilités et des activités entre les divers niveaux : la communauté paroissiale, le secteur pastoral, le diocèse**

*La communauté paroissiale* est le premier lieu où se vit et où est prise en charge la mission de Jésus. C'est pourquoi elle est toujours la première considérée dans l'action pastorale, catéchétique et missionnaire. L'équipe de pastorale paroissiale est formée de personnes du milieu qui bénévolement acceptent un mandat pour assumer le leadership et coordonner les activités de fraternité, de prière, d'éducation de la foi et de transformation du monde dans la paroisse. Aucune communauté n'est fermée sur elle-même, mais elle doit vivre en communion avec les autres.

*Le secteur pastoral* forme une «communauté de communautés». Pour des raisons de support pastoral et d'entraide, il est une entité dont le but est d'aider les communautés locales à assumer leur mission en rendant plus disponibles la sollicitude d'un pasteur et le support compétent d'agents et d'agentes de pastorale. Le secteur sera donc attentif à supporter les communautés paroissiales dans des activités qu'elles ne pourraient assumer sans aide : activités de formation particulière ou activités plus complexes. Le secteur sera également attentif aux directives ou aux activités présentées par le diocèse afin de les rendre disponibles dans les communautés. Il vit la synodalité à travers les rencontres du Conseil pastoral de secteur.

*Le diocèse* est, lui aussi mais à un niveau plus large, «une communauté de communautés » paroissiales et de secteurs. Son pasteur est l'évêque qui, à titre de successeur des apôtres, la dirige au nom du Christ et établit le lien de communion avec l'Église toute entière. L'évêque est donc à ce titre le premier pasteur de l'Église diocésaine. Il a la tâche de veiller sur l'ensemble de la vie de l'Église qui lui est confiée et la gouverne lui aussi dans la synodalité, par ses contacts réguliers avec les fidèles et ses liens plus organisés avec le Conseil du presbytérium, le Conseil pastoral du diocèse, et le Conseil pour les affaires économiques.

Pour assister l'évêque dans l'accomplissement de sa mission, on trouve une équipe formée d'une personne à la coordination des activités pastorales, une autre à l'administration, une troisième à la chancellerie, et quelques autres collaborateurs et collaboratrices. Toutes ces personnes forment l'équipe des Services diocésains.



## **5- ANNEXE**

### **Une vision détaillée du sens profond des responsabilités de chaque membre de l'équipe de pastorale paroissiale**

#### **5.1 La responsabilité de la personne nommée comme délégué(e) paroissial(e)**

Le travail de coordination est avant tout un travail de liens, de mise en contact, d'unité. Cette personne, appelée déléguée paroissiale, sert la communion entre les membres de l'équipe de pastorale paroissiale. Elle est aussi particulièrement préoccupée du lien de sa communauté avec le secteur pastoral.

Dans la vie d'un groupe humain il est inévitable que surgissent des conflits. Le (la) délégué(e) se préoccupera de dénouer ces situations et d'aider l'équipe et même la communauté à les dépasser. Elle sera aussi à l'écoute pour entendre les besoins, les remarques, les suggestions aptes à aider le pasteur comme les membres de l'équipe pastorale paroissiale ou de secteur à ajuster leur action en conséquence.

Cette personne doit aussi veiller à l'appel. Pour sa propre charge comme pour les autres services, elle pense au renouvellement des membres lorsque les mandats sont terminés. Elle peut aussi fractionner une charge qui deviendrait trop lourde pour une seule personne. Elle pourrait remplir en même temps la responsabilité de la communion fraternelle (voir 5.5).

#### **5.2 La responsabilité de l'annonce et de l'éducation de la foi**

L'annonce de la Parole et l'éducation de la foi est une charge beaucoup plus large que la catéchèse des jeunes. Il faut penser aussi à l'éveil de la foi des tout-petits, à des mouvements pour les ados, à de la formation pour les adultes. Cette responsabilité sera la plupart du temps partagée avec d'autres personnes du milieu paroissial et appuyée par une personne du secteur formée dans ce domaine. Selon le partage des tâches qui sera retenu, différentes charges d'éducation de la foi pourront être accomplies sous la supervision de la personne qui assume la charge de la prière comme, par exemple, le service de préparation au baptême et des autres sacrements, certains mouvements de jeunes, les cellules de partage biblique, etc.

#### **5.3 La responsabilité de la prière et de la célébration**

Dans ce service et selon la taille de la communauté, la personne responsable pourra superviser seulement ou coordonner elle-même plusieurs équipes : chorale, équipe liturgique, équipe de prière sur semaine, équipe de préparation des célébrations dominicales de la Parole, etc.

Elle s'intéresse également à la qualité de la célébration des sacrements : baptême, pardon, eucharistie, confirmation, mariage, onction des malades, et de certains autres moments de prière : les funérailles, la veillée au salon funéraire, la communion aux malades, etc.

Il est important de porter dans la prière la vie de la communauté paroissiale mais aussi d'élargir les perspectives à tout ce qui constitue la vie des gens du milieu. Des fêtes particulières existent dans chaque communauté, des événements méritent d'être célébrés (dévotions populaires, sanctuaires, etc). Encore faut-il que quelqu'un soit préoccupé d'en proposer l'idée ou de trouver une personne qui en prenne la responsabilité. Ici comme pour les autres membres de l'équipe locale, il ne s'agit pas de tout faire mais de voir à ce que tout se fasse.

#### **5.4 La responsabilité de la transformation du monde**

La personne chargée de cette responsabilité ne peut pas tout faire seule elle non plus, mais elle est préoccupée de rendre visible la charité de Jésus dans le milieu. Elle verra à ce que les membres de la communauté puissent vivre dans la dignité comme de vrais enfants de Dieu. Cela oblige souvent à des prises de position qui appellent la transformation de situations qui vont à l'encontre du respect des personnes. On peut aussi développer des partenariats avec des initiatives locales comme : les Maisons de jeunes, l'accueil des itinérants, et maints autres services.

La personne responsable de cette tâche pense particulièrement aux personnes isolées par la maladie (le comité de visite aux malades), ou vivant des épreuves particulières (le comptoir vestimentaire), et elle est préoccupée par la pastorale sociale. Veiller à la transformation du monde selon les valeurs évangéliques, c'est porter la conviction que la foi se vit au cœur de la vie quotidienne et chercher à améliorer les conditions d'existence pour chacun et chacune.

#### **5.5 La responsabilité de la communion fraternelle**

Cette personne demeure constamment attentive à ce que la vie pastorale de la communauté paroissiale suscite l'harmonie dans les relations, l'écoute et le support mutuel, ainsi que des événements rassembleurs. L'attention aux personnes marquera sa contribution à l'équipe : attention entre les membres de l'équipe et dans les relations de celle-ci avec les autres partenaires. Cette responsabilité suppose également une implication en faveur de la paix, de la réconciliation, et des initiatives suscitant des échanges et le soutien entre les membres de la communauté paroissiale.

## **Conclusion**

Dans les dernières décennies, nous avons affiné notre vision d'une Église communion dans le Diocèse de Gaspé. En fidélité à l'esprit de Vatican II, à la suite des déclarations des évêques prédécesseurs, du travail du Conseil pastoral du diocèse et du Conseil du presbytérium, nous passons maintenant à une nouvelle étape de vie dans l'Église diocésaine.

C'est avec beaucoup d'espérance que nous entreprenons cette démarche. Rappelons-nous la parole de Jésus : *«Le Royaume des Cieux est semblable à un grain de sénevé qu'un homme a pris et semé dans son champ. C'est bien la plus petite de toutes les graines, mais quand elle a poussé, c'est la plus grande des plantes potagères, qui devient même un arbre au point que les oiseaux du ciel viennent s'abriter dans ses branches»* (Mt 13, 31-32).

***Semons ... l'Esprit agira !***